

MODIFICATION N° 1 À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS 1000161246

La modification n° 1 à la demande de propositions (DP) 1000161246 vise à répondre aux questions ci-dessous.

Q. 1 : Dans la DP, on exige cinq (5) ressources, soit une pour chaque catégorie. Cependant, le calendrier de répartition des travaux prend en compte uniquement le niveau d'effort pour un graphiste/programmeur. Aucune tâche ni aucun délai ne sont accordés pour un concepteur de matériel pédagogique ou un photographe. En outre, on n'accorde aucun temps à la gestion du projet.

R. 1 : La section 4.2, « Calendrier et niveau d'effort estimatif (structure de travail) et attribution du contrat », contient des données approximatives sur les activités prévues.

Q. 2 : Dans le cadre de cette initiative, est-il nécessaire de faire appel à un concepteur de matériel pédagogique pour développer les scénarimages ou bien cette tâche a-t-elle été attribuée à l'entrepreneur qui travaille déjà au projet?

R. 2 : Veuillez vous reporter à la section 5.0, « Ressources exigées ou types de rôles à remplir » (p. 11-13).

Q 3.1 : Quelles seront les tâches requises en matière de conception de matériel pédagogique pour cette DP?

R. 3.1 : Veuillez vous reporter à la section 5.0, « Ressources exigées ou types de rôles à remplir » (p. 11-13).

Q 3.2 : Quelles seront les tâches requises en matière de gestion de projet pour cette DP?

R. 3.2 : Veuillez vous reporter à la section 5.0, « Ressources exigées ou types de rôles à remplir » (p. 11-12).

Q. 4 : Le nombre maximal de jours alloué au projet est-il bien de 56? Ce nombre comprend-il toutes les catégories de ressources?

R. 4 : Aucun nombre maximal de jours n'a été alloué au projet. La section 4.2, « Calendrier, estimation du degré d'effort (structure de répartition du travail) et attribution du contrat », contient des données approximatives sur les activités prévues; on n'y indique PAS le degré d'effort requis. Cependant, on s'attend à ce que les travaux débutent au moment de l'attribution du contrat et à ce qu'ils soient achevés d'ici la fin mars 2015.

À supprimer :

8.0 Barème de prix

The Supplier's per diem rates for the proposed Categories of Personnel are as follows:					
CONTRACT PERIOD: <u>(Date of Contract to March 31, 2015)</u>					
	(B)	(C)	(D)	(E)	(G)
Category of Personnel	Level of Expertise	Name of Proposed Resource	Number of Days	Firm Per Diem Rate	Total Cost (D(ExF))
Web Graphics Designer Programmer Analyst Courseware Developer Technical Writer Quality Assurance Specialist/Analyst Project Manager 	Level 1	TBD	Up to 56	\$	
		TBD			
Total Estimated Initial Contract Cost:					\$

À insérer :

Les taux journaliers du fournisseur pour les catégories de ressources proposées vont comme suit :					
PÉRIODE VISÉE PAR LE CONTRAT : (De la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2015)					
	(B)	(C)	(D)	(E)	(G)
Catégorie de personnel	Niveau d'expertise	Nom de la ressource proposée	Nombre de jours	Tarif journalier ferme	Coût total (D(ExF))
Concepteur graphique Web Programmeur-analyste Concepteur de didacticiels Rédacteur technique Spécialiste/Analyste d'assurance de qualité Gestionnaire de projet	Niveau 1	À déterminer		\$	
		À déterminer			
		À déterminer			
		À déterminer			
		À déterminer			
		À déterminer			

		À déterminer			
Total du coût estimatif du contrat initial :					\$

La valeur du marché ne doit pas dépasser 75 000,00 \$ (taxes incluses). Toute proposition de coût/prix excédant ce montant sera irrecevable et ne sera pas prise en considération.

Q. 5 : Quelle est la durée prévue du produit d'apprentissage en ligne en anglais?

R. 5 : La durée du produit n'a pas été définie. Cependant, la durée du produit doit être optimale pour permettre la mobilisation et la formation du public visé.

Q. 6 : Que signifie le terme « Programme »? (p. ex. « Révision par le Programme », section 4.2, p. 11)

R. 6 : Le terme « Programme » se rapporte au programme d'urgence pour les maladies transmissibles et de prévention et de contrôle des infections de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada. Il englobe le coordonnateur ou la coordonnatrice des urgences liées aux maladies transmissibles, les infirmières-conseils et infirmiers-conseils, les agents et agentes de programme, le directeur ou la directrice du Contrôle des maladies transmissibles, ainsi que d'autres membres du programme.

Q. 7 : Le calendrier des travaux débute le 25 août. Étant donné que la date limite de la DP est le 15 septembre, la date limite d'achèvement du projet demeure-t-elle la fin mars 2015?

R. 7 : Il s'agit d'un calendrier estimatif; les dates seront rajustées au moment de l'attribution du contrat. Cependant, la date limite d'achèvement du projet demeure la fin mars 2015.

Q. 8 : Dans la grille tarifaire de la page 26, qu'entend-on par « expertise de niveau 1 »? Combien d'années d'expérience les membres de l'équipe doivent-ils avoir?

R. 8 : Veuillez vous reporter à la sous-section « Qualifications professionnelles minimales obligatoires » de la section 5.0, « Ressources exigées ou types de rôles à remplir ».

Q. 9 : Dans la grille tarifaire, la section « Catégorie de personnel » comprend un rédacteur technique. Cet aspect n'a pas été traité dans la DP. Veuillez préciser.

R. 9 : Il n'est pas essentiel que le rédacteur technique soit spécialisé dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections (PCI), mais il doit veiller à la qualité de la langue et de la traduction des informations sur la PCI intégrées aux modules interactifs. Ce rôle peut être rempli par n'importe quel membre de l'équipe qui soumissionne.

Q. 10 : La DP 1000161246 (Mise au point de modules de formation conviviaux et interactifs à l'intention du personnel affecté à l'entretien ménager dans les établissements de santé) est-elle ouverte à tous les soumissionnaires ou seulement aux soumissionnaires qui sont des fournisseurs inscrits?

R. 10 : La demande de propositions 1000161246 est ouverte à tous les soumissionnaires.

Q. 11 : Pouvez-vous indiquer qui est l'entrepreneur titulaire actuel qui travaille à développer le contenu des modules de la PCI?

R. 11 : Il n'y a pas d'entrepreneur titulaire à l'heure actuelle. Il s'agit d'une nouvelle demande de propositions.

Q. 12 : J'aimerais recevoir toute foire aux questions qui sera diffusée dans le cadre de la présente DP pour documenter une éventuelle réponse.

R. 12 : Cette demande est publiée sur le site Web Achats et vente. Toutes les questions et réponses seront publiées sur ce même site.

Q. 13 : À la section 1.4, « Objectifs du besoin », on énonce que « l'objectif de ce besoin est d'attribuer un contrat à un entrepreneur qualifié capable de fournir à SC des services de conception pédagogique, d'élaboration de cours, de conception graphique et de programmation d'applications liés à la formation en ligne. »

ET

À la section 2.1.1, « Tâches », on énonce qu'« après avoir visionné les modules existants et la rétroaction reçue au cours des essais pilotes et des bureaux régionaux, l'entrepreneur devra créer le cours de formation en ligne en respectant les meilleures pratiques de l'industrie. Il doit : élaborer les plans de conception du matériel pédagogique, qui seront revus et approuvés par SC; élaborer les scripts pour définir le contenu à partir des scripts des experts en PCI; (...) », etc.

MAIS

À la section 1.5, « Contexte, hypothèses et ampleur exacte du besoin », on énonce qu'« actuellement, un entrepreneur est en train d'élaborer le contenu de 10 à 12 modules de PCI fondé sur la rétroaction reçue des essais pilotes. **Ce contrat est nécessaire pour créer des graphiques, des animations, de la narration, des enregistrements audio, des séquences vidéo et des photos permettant d'enrichir ces modules et de créer des produits d'apprentissage exacts, uniformes et attrayants à l'intention du personnel des Premières Nations affecté à l'entretien ménager.** » (J'ai mis le passage en caractères gras.)

Ma question est la suivante : cette DP vise-t-elle également un besoin en matière de conception de matériel pédagogique et d'élaboration de cours (comme on l'indique aux sections 1.4 et 2.1.1) ou un entrepreneur travaille-t-il déjà à cette partie du projet (comme on l'indique à la section 1.5) et la DP vise-t-elle uniquement un besoin en matière de graphisme, d'animation, de narration et autres aspects similaires?

R. 13 : Comme on l'indique à la section 1.5, « Contexte, hypothèses et ampleur exacte du besoin » :

Un entrepreneur a élaboré le contenu de 10 à 12 modules de PCI fondé sur la rétroaction reçue des essais pilotes. Ce contrat est nécessaire pour créer des graphiques, des animations, de la narration, des enregistrements audio, des séquences vidéo et des photos permettant d'enrichir

ces modules et de créer des produits d'apprentissage exacts, uniformes et attrayants à l'intention du personnel des Premières Nations affecté à l'entretien ménager.

Q. 14 : S'il vous plaît confirmer les dates pour le calendrier du projet décrit à la page. 11 de la DP. L'avant la date de réunion (25 Août, 2014) est déjà passée. Est-il une certaine souplesse dans la date d'achèvement Mars 2?

R. 14 : La section 4.2, « Calendrier et niveau d'effort estimatif (structure de travail) et attribution du contrat », contient des données approximatives sur les activités prévues. Les dates seront ajustées lors de l'attribution du contrat mais le projet doit être terminé avant le 31 mars 2015.

Q. 15 : S'il vous plaît vérifier le nombre de réunions sur place nécessaires pour terminer le projet.

R. 15: Nous anticipons entre 1 à 3 rencontres sur place. Au moins une rencontre au début du projet, possiblement une rencontre en cours de projet et une rencontre à la fin du projet.

Q. 16 : What is the anticipated learning time for the proposed modules? (How long should they take to complete?)

R. 16: La durée du produit n'a pas été définie. Cependant, la durée du produit doit être optimale pour permettre la mobilisation et la formation du public visé.

Q. 17 : Est-ce que des documents produits pour le test pilote disponible à ce stade du processus de passation des marchés?

R. 17: Le matériel produit provenant de l'essai pilote ne peut pas être partagé à cette étape du processus. Tout le matériel sera disponible lorsque le contrat sera octroyé au détenteur du contrat.

Q.18 : Est-ce que la sollicitation 1000161246 ouvert à tous les soumissionnaires ou seulement les promoteurs qui sont enregistrés fournisseurs?

R.18 : Elle est ouverte à tous les soumissionnaires.

Q.19 : Section A7 de la DP "vous êtes invités à soumettre des copies électroniques dans les deux langues officielles» mais l'article A8 indique que les offres doivent être dans des enveloppes séparées, ce qui suggère offres doivent être sur support papier. S'il vous plaît confirmer si les soumissions doivent être présentées sur support papier, ou si elles peuvent être soumises par voie électronique.

R.19 : Les soumissions doivent être soumises par voie électronique.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.